

# Présentation des recommandations du CjM dans le cadre de la consultation publique sur la problématique des locaux vacants sur les artères commerciales à Montréal

CONSEIL  
JEUNESSE  
DE MONTRÉAL

Présenté à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

14 janvier 2020



# Qui sommes-nous?

**Une instance consultative qui représente les intérêts des jeunes de 12 à 30 ans auprès des élu.es montréalais.es.**



## **À travers ses activités, le CjM :**

- Conseille la mairesse et le comité exécutif sur toutes les questions relatives aux jeunes;
- Assure la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale;
- Donne la parole aux jeunes Montréalais et Montréalaises;
- Offre aux jeunes un accès au pouvoir décisionnel;
- Participe à la détermination des priorités jeunesse municipales.

# Démarche

## 2017 - publication de l'*Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse*

- Objectif de l'Avis: présenter une perspective jeunesse sur l'enjeu de la vacance afin de contribuer à la diversité d'opinions sur le sujet.
- À travers cet avis, les causes et les conséquences de la vacance sur le territoire montréalais étaient abordées et quelques pistes de solutions étaient explorées à Montréal et ailleurs.
- L'Avis contient 16 recommandations dont 5 sont plus pertinentes dans le cadre de cette consultation.



## Recommandation 1

Que la Ville de Montréal rassemble et mette à jour les données existantes (ex. : registre des édifices vacants de chaque arrondissement) et manquantes afin de compléter le portrait des espaces vacants et sous-utilisés (publics et privés) par la systématisation de l'inventaire entre les différents services et favorise la création d'un outil central qui harmonise les informations et les rend publiques, en suivant la politique de données ouvertes en vigueur.

## Recommandation 2

Que la Ville de Montréal commande une étude indépendante sur les effets directs et indirects des pressions foncières et de la spéculation sur le tissu urbain afin de créer des mesures appropriées pour réduire les effets néfastes sur les sites d'intérêt culturel.

## **Recommandation 7**

Que la Ville de Montréal consolide et renforce les mesures fiscales afin de décourager la négligence, l'abandon et la démolition des immeubles d'intérêt culturel.

## **Recommandation 12**

Que la Ville de Montréal continue de développer et de favoriser l'émergence de nouveaux modèles organisationnels facilitant l'inclusion des jeunes (12-30 ans) dans les processus d'urbanisme à Montréal.

## Recommandation 15

Que la Ville de Montréal s'engage à réduire les freins administratifs, réglementaires et techniques directement reliés à l'émergence et à la mise en place des usages transitoires à Montréal, en mettant de l'avant des actions telles que :

- Faciliter l'accès aux mesures compensatoires et créer un cadre de mise aux normes destiné aux usages transitoires.
- Faciliter l'accès à des permis d'occupation transitoire et étudier la notion du zonage temporaire pour favoriser le dynamisme des sites en transition, en complémentarité avec le plan d'urbanisme.

# Conclusion

CONSEIL  
JEUNESSE  
DE MONTRÉAL

Merci beaucoup!

